

Avis n° 2021/11-04
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
Informatique et cybersécurité
École supérieure angevine d'informatique et de productique

École

Nom :	École supérieure angevine d'informatique et de productique
Sigle :	ESAIP
Type :	Privé, label EESPIG
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Aix-En-Provence, Saint-Barthélemy d'Anjou, Angers

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École supérieure angevine d'informatique et de productique
Spécialité :	Informatique et cybersécurité
Voie :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{re} et 2 ^e année de formation et sous statut d'apprenti en 3 ^e année et en formation continue
Site de la formation :	Angers

Vu le rapport établi par Didier ERASME (membre de la CTI, rapporteur principal) et Pierre-Marie VERCHERE (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 16 novembre 2021 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Informatique et cybersécurité sur le site d'Angers	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{re} et 2 ^e année et sous statut apprenti en 3 ^e année	2022	2024-2025	restreinte
Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Informatique et cybersécurité sur le site d'Angers	En formation continue	2022	2024-2025	restreinte

L'école mettra en place des contrats de professionnalisation.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Améliorer le processus qualité ;
- Renforcer dans la maquette pédagogique les activités liées à l'initiation à la recherche et à l'innovation ;
- Renforcer les collaborations avec les écoles d'ingénieurs voisines ;
- Clarifier avec les entreprises les modalités de gestion de la dernière année en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France-compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 16 novembre 2021.

La Présidente
Elisabeth CRÉPON

